

INFO PRESSE

Harmonisation des usages sur les plages du Mourillon



Josée Massi, maire de Toulon a présenté les décisions issues de la concertation lancée cet automne sur les plages du Mourillon. Afin de préserver la diversité des usages sur ce lieu emblématique de la commune, la Ville de Toulon a rencontré l'ensemble des utilisateurs et des acteurs de cette portion de littoral. L'ensemble des textes qui régissaient les plages, le parking ou les pelouses ont été refondus en un règlement unique. Parmi les principales mesures figurent la création d'aires de pique-nique, l'autorisation des chiens uniquement le long de la promenade Henri Fabre, ou encore le renforcement de la vidéoprotection, avec 3 bornes d'appel d'urgence qui seront implantées sur le parking. Enfin, une nouvelle aire de jeu, plus à l'est, pour les 6-12 ans va être créée et d'ici fin 2025, la plaine des sports située entre l'ex restaurant La Plage et l'espace glisse va être restructurée.

Pour retrouver un usage équilibré des plages du Mourillon, pour permettre à chacun de trouver sa place, pour organiser des espaces partagés dans le respect de tous, la Ville de Toulon a mené au cours des six derniers mois une réflexion globale sur la gestion des espaces et l'aménagement de ce lieu emblématique de la ville de Toulon. Le fruit de cette réflexion a été présenté ce lundi 26 juin par Josée Massi, maire de Toulon. Sur les plages du Mourillon se côtoient des activités très différentes : loisirs, restauration, sports.

Jusqu'à cette réflexion débutée en octobre 2024, il existait une multitude d'arrêtés, mais peu visibles et pas toujours faciles à faire appliquer. L'ensemble de ces documents a été refondu en un texte unique, qui sera facilement applicable et consultable par tous grâce à une signalétique adaptée. Ces règles ont été travaillées en concertation avec les habitants via les Comités d'intérêts locaux (CIL), les conseils de secteur, l'ensemble des professionnels et les habitués des plages. La mise en œuvre de ces décisions, prises pour l'instant à titre expérimental, se fera progressivement à compter du 1^{er} juin. À la fin de l'été, un premier bilan de cette expérimentation sera dressé.

La création d'aires de pique-nique

Les pelouses des plages du Mourillon sont très prisées des Toulonnais et des touristes pour des déjeuners sur l'herbe à l'ombre des pins. Face aux débordements constatés (utilisation de barbecues et de mobilier personnel parfois abandonné sur place), aux nuisances générées et à une pollution environnementale liée aux déchets accumulés, la Ville de Toulon a pris la décision d'interdire de pique-niquer aux abords immédiats des restaurants de plage, dans les zones délimitées, au sud de la promenade Henri Fabre.

Trois zones de pique-nique sont mises à la disposition des utilisateurs des plages. Une dizaine de tables soit environ 80 places - dont une dizaine accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) - seront mises à la disposition des visiteurs. Toutes seront en bois de résineux, un matériau adapté au plein air. Pour que chacun puisse profiter d'un repas confortablement et en toute sérénité, protégé du soleil, des voiles d'ombrage seront posées. Elles permettront aussi d'attendre que la frondaison des nouveaux arbres plantés atteigne leur parfaite maturité et joue leur rôle d'ombrière.

Afin de favoriser la convivialité et l'accueil de tous dans un cadre végétalisé, des massifs aux essences exotiques sont en cours de réalisation. Ils seront protégés par des ganivelles en bois

2025

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



puis paillés avec des graviers roulés et du sable terracotta, le paillage assurant drainage et conservation de l'humidité.

L'accès des chiens

La ville de Toulon compte environ 30 000 chiens. Afin d'améliorer la cohabitation entre les canidés, leurs propriétaires et l'ensemble des autres usagers, le meilleur ami de l'homme même tenu en laisse, est interdit sur les pelouses et le sable des plages du Mourillon.

L'accès des chiens, tenus en laisse, est autorisé uniquement sur la promenade Henri Fabre. Du 1^{er} septembre au 31 mai, ils peuvent circuler sans restriction horaire. Du 1^{er} juin au 31 août, ils peuvent accéder à la promenade Henri Fabre à titre expérimental, de 6h00 à 8h30. Par ailleurs, la circulation libre des chiens est autorisée toute l'année sur la presqu'île au droit de l'anse Tabarly.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux chiens guide d'aveugle.

Pour rappel, il existe deux espaces, sur les plages du Mourillon, dédiés au chien. Le premier est un « cani-parc » avec deux espaces bien distincts : l'un pour animaux de petite taille et l'autre pour les canidés les plus imposants. Le deuxième est une zone consacrée à la baignade sur la presqu'île de l'anse Tabarly (4^e anse). Depuis 2 ans, cette anse sert de cadre à la Journée du chien qui fait partie des différentes actions en faveur du meilleur ami de l'homme. Elles ont permis à la Ville de Toulon de décrocher le label Ville amie des animaux et d'être récompensée au niveau « 3 pattes » par la région Sud pour son engagement et façon dont elle parvient à faire cohabiter habitants et animaux.

La gestion des parkings à la sécurité renforcée

Les plages du Mourillon mettent à la disposition de leurs visiteurs 1 300 places de stationnement, dont la Ville tient à maintenir la gratuité. Très fréquenté durant la période estivale, le parking est utilisé à la fois par les usagers des plages, les riverains et les clients des commerces du Mourillon.

Face à des incivilités et à des comportements à risque, un audit a été réalisé récemment par la Police nationale. S'appuyant sur ses préconisations, la Ville a choisi de redéployer les caméras de vidéoprotection et d'installer 3 bornes d'appel d'urgence. Ce dispositif est très facilement identifiable et simple d'utilisation. Il suffit de presser le bouton du visiophone pour signaler un incident. Cette pression déclenche à la fois la caméra de la borne et oriente celles du système de vidéoprotection situées à proximité vers la zone concernée par l'alerte. Relié aux polices municipale et nationale, ce système permet de signaler un incident 7 jours sur 7, 24h sur 24. Il sait aussi se montrer dissuasif pour ceux qui tenteraient de l'utiliser à mauvais escient.

La présence de la police municipale sera renforcée avec un équipage de nuit qui patrouillera jusqu'à 1 heure du matin, en complément du PC sécurité armé 24h sur 24. Durant les mois de juin, juillet et août, six agents de surveillance de la voie publique (ASVP) iront à la rencontre des usagers pour s'assurer du bon respect de cette nouvelle réglementation et dresseront des procès-verbaux si nécessaire. Une réflexion sur le sens de circulation afin de rééquilibrer l'attractivité de la partie Est des plages sera menée dans les mois à venir.

Le relanternage des 399 points lumineux se poursuit, il ne reste plus que 60 lampes à passer en LED.

Une nouvelle aire de jeux et une plaine des sports

La vocation sportive et ludique des plages du Mourillon, est renforcée par une nouvelle aire de jeux pour les plus petits, à l'est, en face de l'ancien Satyn's, transformé en centre de loisirs pour les 6-12 ans. Elle permet de renforcer l'attractivité de cette zone des plages du Mourillon et de soulager celle existante, très fréquentée par les enfants âgés de 6 ans et plus. D'ici la fin de l'année, c'est toute la plaine des sports située entre l'ex restaurant La Plage et le nouvel espace glisse, inauguré en décembre dernier, qui va être restructurée. Les amateurs de sport y trouveront de quoi assouvir leur passion et s'adonner à de nouvelles disciplines : foot à 7, ping-pong, beach volley, pétanque et nouveaux modules de glisse pour les riders plus aguerris.

Le littoral toulonnais est bordé de plages de sable fin et anses plus sauvages qui font de la ville une station balnéaire de plus en plus prisée. Les plus connues restent les plages du Mourillon dont la particularité est de disposer d'un littoral de 1,5km de sable, d'un vaste parc arboré (12ha) et d'un parking gratuit tout aussi important. D'une superficie globale de plus de 40 hectares dont 19 hectares dédiés à la baignade, les plages du Mourillon comptent quatre anses bien distinctes : l'anse du Lido, l'anse Mistral, l'anse de la Source et l'anse des Pins. L'anse Tabarly, où la baignade est interdite, est consacrée aux différentes activités nautiques. Quant à la presqu'île qui relie les anses des Pins et Tabarly, elle permet d'accueillir les chiens en toute quiétude. Labellisées depuis de nombreuses années « Pavillon Bleu », gage d'une qualité environnementale exemplaire et « Tourisme et Handicaps », pour leur accueil inclusif, les plages du Mourillon ont été gagnées sur la mer dans les années 1970. Leur situation géographique et leurs grands espaces paysagers en font une destination balnéaire très prisée.

Contact presse :

Pierre PARDIGON

Conseiller municipal en charge des Sports

Tél. : 04 94 36 30 44